

RAPPORT DU JURY DES EPREUVES D'ACCES A L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE METZ

SESSION 2020-2 (EPREUVES DE NOVEMBRE 2020 A JANVIER 2021)

Le concours qui s'est déroulé entre novembre 2020 et janvier 2021 est le premier d'entrée en vigueur complète de la réforme des voies d'entrée aux instituts régionaux d'administration (IRA). Si la lecture des rapports de jury est toujours conseillée aux candidats pour y puiser de bons conseils, ce rapport est aussi l'occasion de dresser un tout premier et très provisoire bilan des nouvelles épreuves. A tous les lecteurs, candidats, accompagnateurs ou observateurs, souhaitons qu'il apporte des enseignements utiles pour les futurs attachés de l'administration d'Etat.

751 candidats se sont présentés aux épreuves du concours d'entrée à l'IRA de Metz pour la 2^e session de 2020, après la première qui s'est tenue en juin. Les épreuves se sont déroulées de novembre 2020 (après un report pour défaillance du système national d'inscriptions) à janvier 2021. Comme les autres années, le taux d'absence aux épreuves est élevé puisque 1426 candidats s'étaient inscrits. Même si la crise sanitaire a pu mettre en difficulté certains, on ne peut que regretter le coût et la mobilisation inutile provoqués par ces absences. Les futurs candidats sont donc invités à mesurer l'engagement que représente leur inscription. 189 ont été sélectionnés pour les épreuves d'admissibilité, 80 ont été admis et 8 ordonnés en liste complémentaire. Tous les postes offerts ont été pourvus.

En dépit des changements de calendrier et des contraintes sanitaires à respecter, la bonne organisation des épreuves écrites a été assurée avec l'appui des préfetures dans les différents lieux d'examen en métropole comme dans les Outre-mers. Les épreuves orales se sont tenues à l'IRA de Metz ou en visioconférence pour certains candidats le nécessitant. Là aussi, les règles sanitaires ont imposé des exigences supplémentaires aux candidats comme aux membres du jury, tous masqués. Les membres du jury soulignent dans ce contexte si particulier les très bonnes conditions matérielles et organisationnelles déployées par les services de l'IRA de Metz, qui ont favorisé des entretiens sereins et attentifs. Au nom du jury, j'adresse de très vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué au bon déroulement des épreuves, notamment aux équipes de l'IRA dirigées par M. Paul-Emmanuel Grimonprez et tout particulièrement à M. François Le Rest, directeur des études et des stages, à Mme Anne-Laure Vignon et à Mme Cindy Osieka, gestionnaires du service concours et examens.

Tout au long des épreuves, une grande attention est portée à la coordination et à la préparation du jury, avec une formation des membres de jury organisée par la DGAFP. Les épreuves de questionnaires à choix multiples (QCM) ont été corrigées de façon automatisée au niveau national pour tous les IRA. La note de cas pratique a été corrigée par des binômes de correcteurs.

Les membres du jury exercent diverses fonctions dans un des trois secteurs administratifs d'affectation des futurs attachés : en administration centrale, en administration territoriale et en administration de l'éducation nationale. Ils ont donc une large connaissance des attentes et des besoins de ces administrations mais aussi des contraintes qui pèsent sur les candidats. Afin de garantir un bon équilibre du jury, celui-ci est renouvelé partiellement tous les ans. En outre, une alternance a été assurée avec le jury de la 1^{ère} session de l'année. Je remercie vivement les membres du jury pour leur implication professionnelle et personnelle dans le bon déroulement de ce concours. Les éléments de ce rapport sont le fruit de la réflexion collégiale des membres du jury de cette session.

1. Le bilan statistique sur les trois concours

1.1. Un nombre de candidats en forte baisse mais de qualité

Le nombre de candidats inscrits et ceux présents aux épreuves écrites a continué de baisser pour le concours interne et le 3e concours. Pour le concours externe, le nombre de candidats inscrits est en hausse par rapport à la 1ère session du concours organisée en 2020 mais le nombre de candidats présents est en baisse. Les conditions difficiles et particulières de cette année ont sans doute découragé les candidats déjà insérés dans des parcours professionnels. Il n'est pas exclu que la réforme du concours ait reporté certaines inscriptions, de même que la modification du calendrier initial.

Par ailleurs, il est constaté une baisse du taux de présents par rapports aux inscrits pour les trois concours. Les taux de participation atteignent 53 % pour le concours externe, 51,6 % pour le concours interne et 56,4 % pour le 3e concours, contre respectivement 63 %, 68 % et 63 % pour les concours de la session précédente. Ces taux étaient nettement supérieurs à ceux habituellement constatés. Les contraintes de la crise sanitaire avaient conduit, pour la première session des concours organisés en 2020, à supprimer l'épreuve de cas pratique. Le maintien de la seule épreuve de question à choix multiples a pu encourager certains candidats estimant, à tort, cette épreuve peu exigeante. Il est ainsi probable que la baisse du taux de présence à la deuxième session 2020 soit ainsi liée à la tenue, pour la première fois, des deux épreuves d'admissibilité prévues par l'arrêté du 28 mars 2019 fixant les règles d'organisation des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration.

Avec 400 candidats présents à l'admissibilité du concours externe, la participation retrouve son niveau de 2018. Pour le concours interne, seuls 298 candidats se sont présentés, soit près d'un tiers en moins par rapport à l'an dernier ou par rapport à la session 2020-1. Le nombre de candidats au 3e concours est quant à lui descendu à 53 (75 présents il y a un an).

Session	Externe				Interne				3e			
	Admis à concourir	Présents		Admissibles	Admis à concourir	Présents		Admissibles	Admis à concourir	Présents		Admissibles
2018	894	404	45,19%	115	796	519	65,20%	67	155	82	52,90%	23
2019	787	210	26,68%	107	692	428	61,85%	74	201	75	37,31%	26
2020-1	738	465	63,01%	120	638	434	68,03%	81	103	65	63,11%	21
2020-2	755	400	52,98%	115	577	298	51,65%	62	94	53	56,38%	12

L'organisation du concours en deux sessions dans l'année rend l'interprétation difficile. Si l'on cumule les deux sessions, le nombre de présentations est en forte hausse annuelle mais une partie des candidats se représente sans doute d'une session à l'autre. L'analyse devra s'affiner à l'occasion des prochaines sessions afin de s'assurer des viviers de recrutements correspondant à la promotion interne et à l'élargissement des profils de la fonction publique.

En dépit de la baisse du taux de sélectivité de cette deuxième session des concours par rapport à la première de l'année 2020, le jury n'a pas eu de difficultés à sélectionner de bons candidats dans les trois concours si l'on se réfère aux notes du cas pratique et de l'oral.

L'épreuve de QCM a été particulièrement discriminante. Elle a conduit à l'élimination de 43,7 % des candidats du concours externe, de 71,8% des candidats du concours interne et de 71,7 % du 3e concours du fait de cette seule épreuve. Ont été écartés de ces données les candidats en rupture d'anonymat. Les notes du QCM se sont révélées très faibles (en moyenne 5,5 pour le concours externe, 3,5 pour le concours interne et 3,8 pour le 3e concours) et sans correspondance avec les résultats des autres épreuves. La note éliminatoire strictement inférieure à 5 au QCM a écarté de

nombreux candidats qui avaient parfois produit des notes de cas pratique satisfaisantes. A l'inverse, certains candidats ont été reçus en dépit de notes très basses au QCM, compensées par de brillants résultats au cas pratique et à l'oral. La moyenne du dernier admis à la session 2019 était de 11,4 au concours externe, elle est de 12,4 pour cette session. Au concours interne, elle était de 11,7 et est à cette session de 10,6. Le dernier admis du 3^e concours a une moyenne de 11 (15 à la session 2019).

Résultats session 2020-2 – IRA de Metz

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Postes offerts	40	31	9
Inscrits (session reportée)	755	577	94
Admis à concourir	755	577	94
Présents épreuves écrites	400	298	53
% présents	53%	51,6%	56,4%
Taux de sélectivité (présents à l'écrit/admis)	10	9,6	5,9
ADMISSIBILITE *			
Admissibles	115	62	12
Moyenne du dernier candidat admissible /20	10,53	8,60	8,89
Nombre de points du dernier candidat admissible	73,71	60,21	62,2
% admissibles	28,8%	20,8%	22,6%
Moyenne la + élevée	15,76	14,37	14,98
Moyenne la + basse (candidats classés)	5,04	5,84	6,41
Nombre de ruptures d'anonymat	2	0	1
Nombre de notes éliminatoires (hors rupture d'anonymat)	184	217	37
% notes éliminatoires	46,50%	72,82%	69,81%
Dont QCM	164	200	37
Dont cas pratique	11	3	0
Dont QCM et cas pratique	9	14	0
ADMISSION *			
Présents	102	58	12
Note la + élevée	18,32	18,50	17
Note la + basse	3,47	3	7
Moyenne (/20)	11,3	10,78	11,92
Nombre de notes éliminatoires	3	2	0
Admis liste principale	40	31	9
Moyenne du dernier admis LP (/20)	12,38	10,61	11
Nombre de points du dernier admis LP	173,29	148,58	153,96
Inscrits liste complémentaire	8	0	0
Moyenne du dernier admis LC (/20)	12,03		
Nombre de points du dernier admis LC	168,47		

*Notes après péréquation

EPREUVES (notes après péréquation)	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Cas pratique			
Note maximum	17,86	17,55	17,5
Note minimum	0	1,91	5
QCM	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Note maximum	15,93	14,07	10,17
Note minimum	0	0	0
Culture juridique et administrative (/58)			
Points maximum	50	48	39
Points minimum	-20	-23	-17
Finances publiques (/21)			
Points maximum	18	17	13
Points minimum	-11	-11	-4
Organisation, fonctionnement et politique des institutions européennes (/23)			
Points maximum	22	19	15
Points minimum	-12	-11	-8
Culture numérique (/16)			
Points maximum	10	11	10
Points minimum	-6	-10	-9

1.2. Des candidats venus d'horizons variés

Les statistiques disponibles sur le profil des candidats concernent la représentation par genre et l'âge des candidats. Les données concernant les parcours diplômants et professionnels ne sont pas disponibles. Les candidats auditionnés présentent tous un parcours d'étudiants, déjà très expérimentés au travers de nombreux stages, de fonctionnaires ou de salariés du secteur privé, d'horizons variés et motivés principalement par la recherche d'une ascension professionnelle. L'attrait du troisième concours révèle des motivations fortes de réorientation vers le service public. Toutefois, la diminution du nombre de candidats par cette voie interroge sur sa vocation, a fortiori lorsqu'une partie des candidats du 3^e concours se révèle déjà exercer dans la fonction publique et parfois depuis fort longtemps. La réglementation actuelle pose peu de conditions pour l'accès au 3^e concours mais sa vocation première est d'attirer des profils extérieurs à l'administration pour exercer des fonctions de cadre.

Les concours recueillent globalement plus de candidatures féminines que masculines à l'IRA de Metz comme dans les autres IRA, cette tendance concernant particulièrement le concours interne. Les résultats au niveau de l'admissibilité sont nettement défavorables aux femmes dans les trois concours. Les candidates du concours externe et du 3^e concours ont amélioré leurs performances entre les épreuves écrites et les épreuves orales, à la différence des candidates du concours interne. Au total, le taux de féminisation des reçus varie de 44% à 61% selon les concours.

Admissibilité	Concours externe	Concours interne	3e concours
Admis à concourir	755	577	94
<i>% femmes</i>	<i>58,1%</i>	<i>67,8%</i>	<i>55,3%</i>
Présents	400	298	53
<i>% femmes</i>	<i>56,5%</i>	<i>68,8%</i>	<i>58,5%</i>
Admissibles	115	62	12
<i>% femmes</i>	<i>48,7%</i>	<i>62,9%</i>	<i>41,7%</i>
Admission			
Présents	102	58	12
<i>% femmes</i>	<i>51%</i>	<i>62,1%</i>	<i>41,7%</i>
Admis liste principale	40	31	9
<i>% femmes</i>	<i>55%</i>	<i>61,3%</i>	<i>44,4%</i>
Admis liste complémentaire	8	0	0
<i>% femmes</i>	<i>12,5%</i>		

Les âges des candidats montrent une grande diversité des profils à tous les concours, même si la moyenne est logiquement plus basse au concours externe. Elle est cependant, même pour ce dernier, relativement élevée et traduit des études longues et des parcours déjà riches en expériences personnelles et professionnelles.

Age des candidats admis

	Maximum	Minimum	Moyenne
Concours externe	35	23	26
Concours interne	56	29	40
3^e concours	58	34	42

2. Les épreuves écrites d'admissibilité

2.1. Le choix des sujets et la procédure de correction

Le choix des sujets est commun à tous les IRA et fait l'objet d'une procédure conduite par la DGAFP. Des thèmes fixés par arrêté ministériel limitent le champ des sujets. Les domaines abordés restent cependant très ouverts et il est attendu des candidats une bonne connaissance du contexte général de l'administration.

La correction des épreuves écrites, dont les copies sont numérisées, est assurée suivant une grille d'appréciation. Une concertation préalable du jury a permis d'assurer une homogénéité des orientations de correction et d'organiser les échanges entre correcteurs des mêmes épreuves. La réunion d'admissibilité a par la suite permis de s'assurer de la cohérence des corrections opérées par les binômes de correcteurs.

2-2. L'appréciation portée sur les copies et les conclusions à en tirer

La nouvelle épreuve de QCM a été particulièrement sélective comme il a été dit plus haut. Il appartient aux candidats de prendre la mesure de ce nouveau type d'épreuve qui exige précision, rapidité et connaissances. L'attribution de points négatifs peut aussi pénaliser une prise de risque mal assurée. La publication de la banque de questions des dernières sessions doit permettre aux candidats de s'entraîner, sans perdre de vue la nécessité de comprendre les notions fondamentales, sans bachotage.

L'épreuve de cas pratique était commune aux trois concours. Les attentes des correcteurs sont adaptées au profil des candidats des différents concours : les candidats du concours externe pourront particulièrement faire valoir leurs savoirs universitaires, ceux du concours interne, leur connaissance de l'administration et ceux du 3^e concours leur pratique professionnelle.

Les candidats ne maîtrisent pas tous suffisamment la technique de la « note sur dossier » : ils doivent se mettre en situation professionnelle et poursuivre l'objectif de préparer un document très opérationnel. Il leur est demandé de ne pas se limiter à une simple analyse de la situation décrite dans le dossier, pour au contraire éclairer et préparer une prise de décision. Dans ce cadre, la rédaction des annexes, qui matérialisent les décisions suivant l'analyse des faits, doit être effectuée avec la plus grande attention : les annexes sont aussi importantes que la note elle-même, et elles comptent pour une part importante dans l'évaluation. Il importe d'éviter des écueils trop souvent observés, comme le fait de recopier des extraits des textes du dossier dans la note de synthèse : cette note doit prendre de la hauteur par rapport au dossier, être très concise, et se terminer par une ou des recommandations concrètes. Sur le fond, les candidats doivent valoriser la bonne utilisation de leurs connaissances de base, telle que la différence entre déconcentration et décentralisation par exemple.

L'épreuve de cas pratique rend particulièrement nécessaire de veiller à la bonne présentation. La bonne syntaxe, la cohérence du plan et la clarté du raisonnement sont indispensables. De trop nombreuses fautes d'orthographe ou une disposition négligée peuvent également nuire à la compréhension du devoir présenté. Attention cependant, la note administrative d'un concours ne

doit comporter aucune indication permettant d'identifier son auteur à la différence de l'obligation qui s'impose par ailleurs aux administrations : des initiales ou un nom qui ne résulte pas du dossier, rompt l'anonymat et emporte exclusion du concours.

3. L'épreuve orale d'admission

Pour les candidats du concours interne et du 3^e concours, l'oral se fonde sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Pour les candidats du concours externe, la fiche individuelle de renseignement (FIR) permet d'élargir le champ de l'échange. Ces documents doivent être préparés avec soin et bien appropriés par le candidat pour identifier ce qui, dans sa formation, son parcours et ses compétences peut s'avérer utile aux fonctions futures d'attaché.

L'entretien vise à apprécier les qualités du candidat, sa motivation et son aptitude à devenir un bon professionnel de l'administration publique. Les membres du jury attendent par conséquent des candidats qu'ils révèlent le meilleur d'eux-mêmes avec spontanéité, rigueur et implication, en se projetant dans l'exercice de futures responsabilités. Les sous-jurys ont suivi une même grille d'appréciation et ont été réunis tout au long des oraux pour assurer une conduite homogène des auditions et l'harmonisation des notations.

L'épreuve orale requiert un comportement distancié sans excès de déférence ni familiarité ou confiance excessive. Si le jury s'est efforcé de placer les candidats dans les meilleures dispositions, afin de permettre un échange apaisé et dédramatisé susceptible d'apprécier au mieux la valeur de chacun, il regrette que certains n'aient pas réussi à surmonter le stress légitime des premières minutes. L'approche émotionnelle de l'entretien, tout comme le savoir-être constituent un élément non négligeable de la personnalité d'un attaché d'administration, qu'il faut maîtriser durant toute la durée de l'entretien.

Les candidats sont dans l'ensemble bien préparés, parfois trop, au risque d'une présentation stéréotypée de leur parcours. Quel que soit le schéma retenu par le candidat, il faut noter que la plupart des présentations font apparaître un plan, qu'il est annoncé et souvent respecté. Les motivations n'apparaissent cependant pas toujours clairement et trop de candidats (près de la moitié de ceux du concours interne) n'ont pas pris le temps nécessaire pour prendre connaissance des diverses carrières en sortie d'IRA. Quelques candidats ont quant à eux une vision trop étroite de la suite de leur parcours, négligeant l'exigence de pluridisciplinarité et de mobilité géographique ou sectorielle des fonctions d'attaché.

Des mises en situation et des questions d'ordre général permettent d'apprécier les réflexes, le positionnement, la culture administrative, la faculté de réflexion et de mise en perspective, et tout élément relatif au savoir-être. Au-delà des connaissances, sont appréciés le sens pratique et le sens des responsabilités. Pour les candidats du concours interne et pour les candidats du 3^e concours qui n'auraient pas exercé de fonctions d'encadrement, cela suppose de travailler préalablement le changement de posture et de se projeter dans un nouveau positionnement. De très bons candidats 3^e concours ont ainsi pu convaincre le jury qu'ils vont apporter à l'administration un regard neuf, tirant les enseignements des responsabilités exercées dans le

secteur privé. Les meilleurs candidats du concours externe ont fait preuve d'une très bonne compréhension des enjeux modernes de l'administration et des principes qui sous-tendent les textes et les cadres juridiques.

Il s'agit pour le candidat de démontrer qu'il a réfléchi à son évolution professionnelle et saura tirer le meilleur parti de ses compétences pour en acquérir de nouvelles et s'adapter à des contextes professionnels nouveaux. Le jury cherche ainsi à s'assurer que le candidat saura évoluer et donner le meilleur de lui-même au-delà des pratiques et des situations déjà expérimentées.

* *
*

L'an dernier à la même époque, les membres du jury s'inquiétaient de la baisse du nombre de candidats au concours des IRA. Les chiffres de cette année semblent marquer une stabilisation mais leur interprétation nécessitera d'être affinée compte tenu des circonstances si particulières de la crise sanitaire qui a pu bouleverser les projets professionnels. De même, les conditions de préparation des candidats ont été loin de l'idéal pour la plupart, par ailleurs sans recul sur les épreuves d'entrée à l'IRA, tout juste réformées. Le jury se félicite qu'en dépit de ces difficultés multiples, tous les postes aient pu être pourvus, sans transiger sur la qualité des candidats reçus. Ils devront mettre à profit la formation à l'IRA, même raccourcie, pour approfondir leurs compétences et mûrir leur motivation et leur projet professionnel. Les défis qui se présentent à la puissance publique dans les années qui viennent requièrent en effet des cadres engagés au service de l'intérêt général, responsables, innovants et ouverts aux multiples attentes de la société.

*Au nom des membres du jury,
Sylvie Escande-Vilbois,
inspectrice générale de l'administration,
présidente du jury*

Février 2021